

KOPIE an: MI
Original bei: CH

GR
Gitt

o.718.2.uhl - mi

swissobser

n e w y o r k

berne, le 20.11.75 17.30h cable no 327 -tlo-

u r g e n t

votre 340.

projet cubain contient, s'il est adopte, germes difficultes graves entre nations unies et un pays comme la suisse. nous nous interrogeons en consequence s'il ne conviendrait pas que preniez parole en cinquieme commission. sans nous prononcer encore a ce sujet, vous faisons part certain nombre considerations que pourrez utiliser au sein groupe weo et dans vos contacts personnels avec autres delegations, y compris celles pays en developpement.

1) L'inflation est un phenomene mondial, non limite aux seuls pays industrialises. on ne pourra y porter remede que par une action internationale concertee dans le domaine monetaire et economique. les etats de siege en subissent les consequences comme les autres.

2) au plan international, gouvernement suisse participe activement aux travaux en cours dans differentes enceintes et s'est prononce a maintes reprises en faveur stabilisation des taux de change. au plan interne, il a pris des mesures energetiques pour juguler l'inflation par une politique d'austerite budgetaire, de limitation des credits et diverses mesures monetaires et

./.

copies envoyees a : - th, - kr, - zr, - po, - mx, -mi, -gu,
- bi; mission geneve, par courrier.

a. 3480

+++++



financières. ces mesures ont mené à des résultats concluants .
(voir notre).] gouvernement a aussi pris des mesures pour
détourner afflux capitaux spéculatifs provoquant hausse en suisse
(intérêts négatifs).

3) La suisse subit comme d'autres les effets de l'inflation dus
aux coûts des produits importés. elle n'a au surplus aucun
moyen d'action sur les effets de la création monétaire excessive
dans d'autres pays (états-unis notamment), une des sources
principales d'inflation. il n'est dès lors pas admissible de
lui faire assumer les conséquences de politiques dont elle
n'est pas responsable, ceci parce qu'elle se trouve être
pays hôte important d'organisations internationales.

4) Les "pertes" subies par les organisations du fait de l'infla-
tion et de l'instabilité monétaires dans les pays développés
de siège, sont très difficiles à évaluer, notamment en raison de
l'absence d'étalon fixe dans le système monétaire actuel. de
plus, elles dépendent de facteurs sur lesquels l'état hôte n'a
aucune influence (gestion des budgets, etc.) et qu'il doit
accepter en vertu des accords de siège. pour cette raison aussi,
il serait parfaitement inéquitable de lui en imposer la charge.

5) il n'est pas contestable que l'économie des pays hôtes tire
des avantages de la présence d'organisations internationales sur
leur sol. en même temps cependant, les dits pays consentent des
efforts financiers (substantiels dans le cas de la suisse, voir
fipoi) et assument des frais d'infrastructure (équipements colle-
ctifs, écoles gratuites à Genève, etc) qui ne sont pas compensés
par des recettes fiscales. par exemple, on a calculé récemment
que le coût d'infrastructure par nouvel habitant venant résider
Genève s'élevait à fr.s. 30.000.--. cela permet d'estimer la charge
potentielle pour la suisse découlant de la présence des fonction-
naires internationaux.

- 3 -

6) si la resolution etait adoptee, les etats hotes, qui dans la conjoncture actuelle connaissent de serieux problemes financiers, pourraient avoir des difficultes d'assurer comme jusqu'a present aux organisations les services et installations dont elles ont besoin.

7) le precedent cree par une telle resolution pour les autres institutions du systeme des nations unies aurait des consequences particulierement desastreuses pour notre pays, qui accueille le plus d'organes et d'institutions specialisees qu'aucun autre.

8) juridiquement, la decision viserait a imposer a la suisse (qui n'est quoi qu'il en soit pas liee par une resolution de l'assemblee generale) des obligations qui ne sont pas prevues dans l'accord de siege et que de ce fait elle n'est pas tenue d'accepter.

9) enfin, et c'est la une des principales raisons d'inquietude, il est tout a fait inconcevable que les chambres federales acceptent d'assumer les consequences financieres d'une telle decision prise unilateralement par les nations unies. pour la suisse, pays non membre et ne contribuant au budget general que pour certaines activites limitees, il en resulterait un probleme politique extremement grave.

10) veuillez nous tenir au fur et a mesure au courant developpements a ce sujet, de maniere que puissions si necessaire par telephone vous donner instructions necessaires. keller.

politique